

Conditions Générales de Vente

Clause n° 1 : Objet

Les conditions générales d'intervention décrites ci-après détaillent les droits et obligations de SOL FRANCE et de son client dans le cadre de la vente de formation. Toute prestation accomplie par SOL FRANCE implique donc l'adhésion sans réserve de l'acheteur aux présentes conditions générales d'intervention.

Clause n° 2 : Prix

Les prix des services vendus sont ceux en vigueur au jour de la prise de commande. Ils sont libellés en euros et calculés hors taxes. Par voie de conséquence, ils seront majorés du taux de TVA et des frais applicables au jour de la commande.

SOL FRANCE s'accorde le droit de modifier ses tarifs à tout moment. Toutefois, elle s'engage à facturer les services commandés aux prix indiqués lors de l'enregistrement de la commande.

Clause n° 3 : Modalités de facturation

- Les factures acquittées sont émises à réception du paiement de la session de formation ; elles sont envoyées à l'issue de la formation.
- Les frais de déplacement et d'hébergement sont en sus

Clause n° 4 : Modalités de paiement

Le règlement des commandes s'effectue :

- soit par chèque ;
- soit par virement ;

Les inscriptions ne sont enregistrées que lors du retour du bulletin d'inscription et du règlement du montant de la formation.

Clause n° 5 : Dates de formation

Les dates de la formation sont spécifiées dans les programmes.

En tout état de cause, SOL FRANCE ne saurait être tenue pour responsable des conséquences directes ou indirectes liées au non-respect du calendrier fixé en cas de modification du fait du Client.

Clause n° 6 : Annulation de la commande de formation

La formation est susceptible d'être annulée si le nombre de 10 participants n'est pas atteint.

Pour toute annulation moins de 3 semaines avant le premier jour de la formation, l'entreprise ou le participant devra s'acquitter de 50% du montant des frais de participation dus. Pour toute annulation moins de 10 jours avant le premier jour de la formation, l'entreprise ou le participant devra s'acquitter de 100% du montant des frais de participation dus.

Pour les événements thématiques (journée, demi-journée) : pour toute annulation au plus tard trois semaines avant l'événement, l'inscription sera remboursée avec retenue de 10 € de frais de gestion. Entre une et deux semaines avant l'événement, une retenue de 50% du montant de l'inscription sera faite. A moins de 3 jours de l'événement, la totalité de l'inscription sera due.

Pour les Learning expeditions : pour toute annulation moins d'un mois avant la date de l'évènement, l'entreprise ou le participant devra s'acquitter de 50% du montant des frais de participation dus. Pour toute annulation moins de 3 semaines avant la date de l'évènement, l'entreprise ou le participant devra s'acquitter de 100% du montant des frais de participation dus.

En cas d'annulation par SOL FRANCE, le remboursement est intégralement réalisé.

Clause n° 7 : Force majeure

La responsabilité de SOL FRANCE ne pourra pas être mise en œuvre si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une de ses obligations décrites dans les présentes conditions générales d'intervention découle d'un cas de force majeure. À ce titre, la force majeure s'entend de tout événement extérieur, imprévisible et irrésistible, au sens de l'article 1148 du Code civil.

Clause n° 8 : Dispositions générales

Si l'une quelconque des clauses des Conditions générales de vente était déclarée nulle, elle serait réputée non écrite mais n'entraînerait pas la nullité du reste des Conditions générales de vente ni de la formation concernée.

Les présentes Conditions générales de vente sont régies par le droit français.

Les parties conviendront de la désignation en commun d'un médiateur en cas de difficulté d'application des présentes Conditions générales de vente.

A défaut d'accord amiable, le tribunal compétent sera saisi.

Date de dernière mise à jour : 01/06/2024